

COMPTE RENDU

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 16 mai 2018



Conseil d'administration	2
--------------------------	---

Les temps forts de l'Assemblée générale	4
---	---

Débat avec les actionnaires	7
-----------------------------	---

Résultat du vote des résolutions	9
----------------------------------	---

L'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A. s'est tenue mercredi 16 mai 2018 à la Maison de la Mutualité à PARIS (75005) , en présence du Président Dominique LEFEBVRE et de Philippe BRASSAC, Directeur général.

Les fonctions de scrutateurs étaient assurées par Messieurs Raphaël APPERT, en qualité de représentant de la SAS Rue La Boétie (holding qui porte la participation des Caisses régionales au capital de Crédit Agricole S.A.), et César FERNANDES DA FONTE représentant le Fonds commun de placement « Crédit Agricole Actions ». Le Secrétariat de l'Assemblée générale était assuré par Jérôme BRUNEL, Secrétaire général de Crédit Agricole S.A.

Près de 800 actionnaires étaient présents. Avec un **quorum de 74,41 %**, l'Assemblée générale a approuvé l'ensemble des résolutions proposées par le Conseil d'administration dont celle relative à la suppression du dividende majoré. Près de 15.400 actionnaires ont voté préalablement à l'Assemblée générale, dont plus de 53% par internet. Les résultats du vote de l'ensemble des résolutions figurent à la fin du compte rendu.

Après approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'Assemblée générale de Crédit Agricole S.A. a décidé la distribution d'un dividende de 0,63 euro par action et d'une majoration du dividende de 0,063 euro par action pour les actionnaires éligibles. Il s'agit du dernier dividende majoré versé par Crédit Agricole S.A. compte tenu de la suppression de la clause statutaire de majoration du dividende décidée par l'Assemblée générale.

Le dividende a été payé en numéraire à compter du 24 mai 2018.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a nommé, en qualité d'administrateur Philippe BOUJUT en remplacement de Jean-Pierre PAVIET, qui a atteint la limite d'âge statutaire. L'Assemblée générale a renouvelé pour une période de trois ans les mandats de : Monica MONDARDINI, Renée TALAMONA, Louis TERCINIER, Pascale BERGER, ainsi que celui de la SAS Rue La Boétie.

L'Assemblée a été retransmise en direct sur le site internet www.credit-agricole.com et est consultable en différé sur le site Internet de la société : www.credit-agricole.com , rubrique "Finance/Espace actionnaires/Assemblées générales".

Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale

Elus par l'Assemblée générale :

- * M. Dominique LEFEBVRE
Président du Conseil d'Administration
Président de la CRCA VAL DE FRANCE - Président de la FNCA et de la SAS Rue La Boétie
- * SAS Rue La Boétie représentée par M. Raphaël APPERT
Vice-Président du Conseil d'Administration
Directeur Général de la CRCA CENTRE EST - Premier Vice-Président de la FNCA
Vice-Président de la SAS Rue La Boétie
- * Mme Pascale BERGER
Représentant les Salariés des Caisses Régionales de Crédit Agricole
- * M. Philippe BOUJUT
Président de la CRCA de CHARENTE PERIGORD
- * Mme Caroline CATOIRE
Administratrice de sociétés
- * Mme Laurence DORS
Senior Partner de THEANO ADVISORS - Administratrice de sociétés
- * M. Daniel EPRON
Président de la CRCA de NORMANDIE
- * Mme Véronique FLACHAIRE
Directrice Générale de la CRCA du LANGUEDOC
- * M. Jean-Pierre GAILLARD
Président de la CRCA SUD RHÔNE ALPES
- * Mme Françoise GRI
Administratrice de sociétés
- * M. Jean-Paul KERRIEN
Président de la CRCA du FINISTERE
- * Mme Monica MONDARDINI
Administratrice Déléguée de CIR S.p.A
- * M. Gérard OUVRIER-BUFFET
Directeur Général de la CRCA LOIRE HAUTE-LOIRE

Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale (suite)

- * Mme Catherine POURRE
Gérante CPO Services (Luxembourg)
Administratrice de sociétés
- * M. Christian STREIFF
Administrateur de sociétés
- * Mme Renée TALAMONA
Directrice Générale de la CRCA de LORRAINE
- * M. Louis TERCINIER
Président de la CRCA CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES
- * M. François THIBAULT
Président de la CRCA CENTRE LOIRE

Elus par les salariés (Crédit Agricole S.A.-UES) :

- * M. François HEYMAN - Représentant les Salariés (Cadres)
- * M. Christian MOUEZA – Représentant les Salariés (Techniciens)

Les temps forts de l'Assemblée générale

Avant d'ouvrir l'assemblée générale, le Président LEFEBVRE signale que celle de 2019 se déroulera à METZ en Lorraine, par cohérence avec les valeurs du Groupe de proximité et de décentralisation. Il a remercié Claude VIVENOT et Renée TALAMONA, Président et Directrice générale du Crédit Agricole de Lorraine, pour leur future hospitalité.

Puis le Président salue la mémoire de M. Jean-Paul CHIFFLET, ancien Directeur général de Crédit Agricole SA de 2010 à 2015, ancien Directeur général du Crédit Agricole Centre-Est et Vice-Président de la SAS La Boétie.

Avant de constituer le bureau de l'assemblée, le Président LEFEBVRE a rappelé que Crédit Agricole SA se singularise, au sein du CAC40, non seulement par un actionnaire majoritaire issu du monde coopératif, mais aussi par le fait que la Société soit parmi les leaders du CAC40 en nombre d'actionnaires individuels, avec près de 900 000 actionnaires individuels. Crédit Agricole SA échange avec ceux-ci, par le biais de réunions organisées dans les régions qui ont rassemblé l'année dernière plus de 3 500 participants mais aussi par des échanges constructifs avec les membres du Comité de liaison des actionnaires.

Dans son **discours**, **Dominique LEFEBVRE** a tout d'abord souligné la pertinence du Plan Stratégique « Ambition 2020 » dans un contexte d'évolution technologique permanente.

Il s'est ensuite attaché à décrire comment le Crédit Agricole au service de ses clients est déjà impliqué dans un certain nombre de préoccupations émergentes de la société en recherche de sens telle que la finance au service du bien commun, l'utilité de l'entreprise, la finance climat.

D'ailleurs, le Groupe sera particulièrement attentif au projet du gouvernement d'enrichir la définition légale de l'objet social des entreprises.

C'est l'addition des relations individuelles avec chacun de ses clients qui fait du Crédit Agricole un acteur national, européen et mondial, comptable des conséquences des décisions prises tout au long d'une année. C'est particulièrement vrai dans le domaine des financements, c'est-à-dire dans le domaine des prises de risque, dont il faut mesurer avec attention, et dans une perspective de long terme, l'ensemble des enjeux non seulement économiques mais aussi sociaux et environnementaux.

Servir au mieux les clients, c'est aussi garantir la pérennité de leur Banque et la valeur de celle-ci. Le contrôle des risques est l'une des deux missions essentielles du Conseil d'administration aux côtés de la définition des orientations stratégiques. La prise en compte de tous ces enjeux est intégrée dans les outils de suivi et d'évaluation des risques qui sont à la disposition du Conseil.

Le Président a, ensuite, détaillée les mesures prises pour améliorer le fonctionnement du Conseil suite à l'exercice d'évaluation annuelle. L'une de ces mesures consiste à réunir le Comité stratégique et RSE autant que de besoin, le plus en amont possible des décisions d'investissement, ou des opérations de cession, afin d'assumer pleinement le rôle du Conseil dans la définition des orientations stratégiques du Groupe. C'est dans ce cadre que le Conseil a suivi, puis autorisé, fin 2016 et en 2017, les acquisitions de Pioneer, des trois Caisses d'Epargne italiennes, la reprise de 15 % des actions détenues par Natixis dans Caceis, mais aussi les cessions de participations dans Eurazeo et BSF.

En présentant les taux d'assiduité au Conseil et dans les Comités spécialisés, il a remercié les administrateurs pour la disponibilité dont ils font preuve, et rappelé les caractéristiques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en termes de diversité et de complémentarité des compétences.

4

Puis il a rendu hommage au travail de l'administrateur sortant, M. Jean-Pierre PAVIET et présenté le profil du nouvel administrateur M. Philippe BOUJUT, Président de la CRCA Charente-Périgord qui occupait déjà depuis un an, au sein du Conseil d'administration, les fonctions de Censeur.

Il a rappelé que l'Assemblée générale était également appelée à se prononcer sur les renouvellements du mandat de cinq administrateurs, dont celui de la SAS Rue La Boétie, , actionnaire majoritaire de Crédit Agricole SA, représenté par M. Raphaël APPERT, Directeur général de la CRCA Centre Est et Vice-Président du Conseil d'administration.

Il a indiqué qu'un nouveau censeur fera son entrée au Conseil, M. Philippe de WAAL, Président de la CRCA Brie-Picardie.

Le Président a poursuivi en indiquant qu'il sera demandé aux actionnaires de se prononcer à deux reprises sur la rémunération des dirigeants sociaux :

- par le vote *ex post*, ils seront amenés à approuver les éléments composant la rémunération totale versée ou attribuée aux dirigeants au titre de l'exercice 2017
- par le vote *ex ante*, ils seront amenés à approuver les principes et les critères de détermination, des éléments composant la rémunération attribuable aux dirigeants à raison de leur mandat sur l'exercice 2018.

Avant de conclure, le Président a présenté la vision du Conseil d'administration sur l'engagement sociétal et environnemental de Crédit Agricole SA. Le Groupe a su développer, plus que d'autres, et avec un succès qui ne se dément pas, une expertise utile à l'accélération de la transition énergétique et de la transition vers les économies moins carbonées. Le Crédit Agricole est leader du financement des énergies renouvelables en France, très présents à l'international, mais aussi de l'épargne responsable et décarbonée. Il compte aussi parmi les leaders mondiaux en obligations vertes et en prêts verts, ou encore dans les pionniers de l'immobilier bas carbone.

Le Crédit Agricole s'engage aussi résolument dans la préservation de la biodiversité, la réconciliation des modèles économiques et des territoires urbains ou ruraux. Le Crédit Agricole démontre également son statut de banque tiers de confiance, au travers notamment de sa Charte éthique Groupe, prochainement complétée par un Code de conduite et ses engagements spécifiques en matière d'utilisation des données personnelles.

Enfin, il a conclu sur la proposition du Conseil d'administration, relative au dividende versé au titre de l'exercice 2017, ainsi que sur la proposition de suppression de la clause statutaire relative à la majoration du dividende. Cette suppression qui a, d'ores et déjà, été approuvée par l'Assemblée spéciale des actionnaires ayants droit le 4 avril dernier , résulte d'une décision de la Banque Centrale Européenne, qui voit dans cet instrument de récompense de la fidélité de nos actionnaires un mode de distribution préférentiel, qu'elle estime non conforme à la réglementation bancaire qui a été mise en place en 2014. Dans l'obligation de s'y soumettre, sans pour autant partager cette interprétation, le Conseil a donc proposé aux ayant-droits une indemnisation qui semble équitable et respectueuse des intérêts de l'ensemble des actionnaires. La modification des statuts et l'augmentation de capital afférente à l'indemnisation des ayant-droits sont évidemment soumises à la décision de cette assemblée, tout comme le montant du dividende.

Pour sa part, le **Directeur général, M. Philippe BRASSAC**, après avoir salué la mémoire de Jean-Paul CHIFFLET, a structuré son intervention en trois parties :

5

- La première : les performances 2017 en ligne avec les objectifs 2019 et dans le respect du cadre de politique générale fixé,
- La deuxième : l'ambition du Crédit Agricole en matière de technologie et de digital,
- et enfin la troisième : les priorités pour 2018 et 2019.

Pour le Directeur général, l'année 2017 aura objectivement été un très bon millésime pour le Groupe Crédit Agricole SA, comme il l'a été plus généralement pour le Groupe Crédit Agricole, un Groupe qui n'a cessé de démontrer, au fil des décennies, toutes les vertus d'un modèle que nous avons voulu « uni et décentralisé ». Il a souligné deux éléments :

- Le résultat net au plus haut depuis les dix dernières années: 3,6 Md€ en publié et 3,9 Md€ en sous-jacent - l'écart correspondant à l'impact de la surtaxe d'IS de plus de 300 M€.
- Une profitabilité de 11,1% démontrant que Crédit Agricole SA a compensé dès 2017 l'impact de la réorganisation financière supprimant la consolidation de 25% des résultats des Caisses régionales en vigueur depuis 2001.

Durant l'exercice 2017 Crédit Agricole SA a su aussi se dégager d'activités ou de structures considérées comme moins stratégiques dans de bonnes conditions, tout en renforçant ses positions sur ses activités essentielles telles qu'en gestion d'actifs avec l'acquisition de Pioneer ou l'intégration de trois nouvelles banques dans CA Italia ou encore en gestion de fortune.

La politique générale repose sur trois piliers fondamentaux:

- un modèle de banque universelle maîtrisant tous les métiers nécessaires pour répondre à l'ensemble des besoins des clients,
- une priorité donnée à la croissance organique et enfin,
- un engagement de loyauté au-delà des contraintes réglementaires de conformité visant à se différencier par l'éthique.

La concentration des activités de banque privée internationale sur les seuls pays engagés dans l'échange automatique d'informations en est une illustration.

Dans la partie de son intervention consacrée à la technologie et au digital, M. BRASSAC a rappelé l'importance de la banque 100% humaine et 100% digitale proposant tous les canaux d'accès. L'intelligence artificielle doit aider le client à faire lui-même ses choix dans le cadre du processus de conseil. L'organisation décentralisée du Crédit Agricole donne une très grande agilité dans l'adaptation des réseaux d'agences au regard de l'usage des clients. Il a souligné l'enjeu crucial de la sécurité des données clients.

Il a terminé par les principales perspectives pour 2018 et 2019, après l'évocation de l'environnement, la voie la plus prudente au niveau européen reste la poursuite de la consolidation par les métiers, processus qu'il est possible d'amplifier.

En concluant sur l'objet social et l'affirmation de la raison d'être de l'entreprise, il a souligné que l'exigence de performance et de profitabilité n'est pas contradictoire avec l'utilité porteuse de sens et de valeur tant pour mobiliser les talents que pour satisfaire les actionnaires.

Puis **Jérôme GRIVET, Directeur général adjoint en charge des Finances Groupe**, a présenté les résultats de 2017 et du premier trimestre 2018 de Crédit Agricole SA et du Groupe Crédit Agricole.

6

Une **vidéo** présentant la politique de rémunération de Crédit Agricole S.A., puis les composantes de rémunération des mandataires sociaux de Crédit Agricole SA. a été projetée aux actionnaires.

Les **Commissaires aux comptes** Anik CHAUMARTIN, PricewaterhouseCoopers Audit, et Olivier DURAND, Ernst & Young, ont résumé les points essentiels de leurs différents rapports intégrés dans le document de référence de Crédit Agricole SA.

Le **Président LEFEBVRE** a expliqué le contexte de l'intervention de Didier FAURY, commissaire aux apports, chargé d'apprécier les avantages particuliers. L'Autorité Bancaire Européenne- EBA puis la Banque Centrale Européenne-BCE ont considéré que le paiement d'un dividende majoré par Crédit Agricole SA à certains de ses actionnaires dans l'objectif de les fidéliser, constituait une distribution préférentielle. En tant que superviseur du groupe Crédit Agricole, la BCE a demandé à Crédit Agricole SA de supprimer de ses statuts, avant septembre 2018, la clause de majoration du dividende pour les dividendes futurs.

L'Assemblée spéciale des ayants droit qui s'est tenue le 4 avril dernier, a approuvé le principe de la modification par l'Assemblée générale extraordinaire de l'article 31 des statuts, et par conséquence, la suppression du dividende majoré pour les exercices à venir, ainsi que le montant et les modalités de la compensation proposée.

Cette compensation, proposée aux actionnaires ayants droit, a été fixée par le Conseil d'administration sous forme d'attribution gratuite d'actions ordinaires nouvelles, constituant ainsi un avantage particulier. A ce titre, elle est soumise à la procédure de vérification des avantages particuliers conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de commerce et a donné lieu à la nomination d'un Commissaire aux Apports, M. Didier FAURY, désigné par le greffe du Tribunal de commerce (de Nanterre). Dans le cadre de sa mission, M. FAURY a étudié l'impact, pour les autres actionnaires, de l'avantage particulier consenti.

Après une **vidéo** illustrant les modalités de la suppression du dividende majoré, **Didier FAURY, commissaire aux apports**, a présenté son rapport sur l'appréciation des avantages particuliers résultant de l'attribution gratuite d'actions.

Débat avec les actionnaires

➤ Questions écrites adressées à la société préalablement à l'Assemblée générale

Une synthèse des questions posées par des actionnaires avant l'Assemblée générale et des réponses apportées par le Conseil a été présentée par Jérôme BRUNEL, Secrétaire de séance, avant l'ouverture des débats avec la salle. Ces questions portaient sur les sujets suivants :

- *La contribution du Crédit Agricole et de ses clients aux engagements pris par la communauté internationale dans le cadre de l'Accord de Paris signé en 2015 à la suite de la COP 21*
- *L'accompagnement de la transformation des modèles de production agricole*
- *La politique sectorielle armement du Crédit Agricole*
- *L'organisation des métiers de l'informatique au Crédit Agricole*
- *Le contrôle de la qualité des partenaires métiers du Crédit Agricole*
- *Le projet de gazoduc Trans adriatique*

7

L'intégralité des réponses du Conseil d'administration à ces questions a été publiée et reste disponible sur le site Internet de la société, www.credit-agricole.com - rubrique "Finance/Espace actionnaires/Assemblées générales".

➤ Questions orales

Au cours du débat avec les actionnaires, une quinzaine de questions ont été posées. Elles ont principalement porté sur les sujets suivants :

- *La responsabilité sociale des entreprises*
- *La politique de financement du Crédit Agricole concernant les projets liés à l'exploration, à la production, au transport et à l'export du gaz et pétrole de schiste.*
- *Le dispositif Switch intra groupe*
- *Le risque politique en Italie*
- *La politique de financement du Crédit Agricole des secteurs du charbon et des sables bitumineux*
- *Le calcul de l'indemnisation liée à la suppression du dividende majoré, versée aux ayants droit*
- *La bascule progressive de l'assurance décès emprunteur de CNP vers Predica*
- *La finalisation de Bâle 3*
- *Le suivi par les États-Unis du plan de remédiation*

Le Secrétaire de séance, chargé de cette mission par le Président, a procédé à mis aux voix les résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire, présentées par le Conseil d'administration

* * *

Résultats du vote des résolutions

	Assemblée Générale Ordinaire	% Pour	% Contre	% Abstention
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017	99,98%	0,1%	0,01%
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.	99,72%	0,27%	0,01%
3	Affectation du résultat, fixation et mise en paiement du dividende.	99,94%	0,05%	0,01%
4	Approbation de la garantie de bonne fin accordée par Crédit Agricole SA à l'augmentation de capital d'AMUNDI, réalisée dans le cadre de l'opération PIONEER, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.	99,97%	0,02%	0,01%
5	Approbation de la convention relative à la prise en charge provisoire par Crédit Agricole S.A. du paiement de la pénalité reçue par Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, au titre de l'affaire EURIBOR, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	99,39%	0,60%	0,1%
6	Approbation de l'avenant aux contrats de prêts conclus entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.	99,97%	0,02%	0,01%
7	Approbation du mandat de facturation et de recouvrement conclu entre Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.	99,37%	0,62%	0,01%
8	Approbation de la convention de transfert de l'activité de la Direction des Services Bancaires de Crédit Agricole S.A. vers Crédit Agricole CIB, conformément aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce	93,37%	0,62%	0,01%
9	Nomination de M. Philippe BOUJUT, en remplacement de M. Jean-Pierre PAVIET, Administrateur atteint par la limite d'âge statutaire	91,56%	8,43%	0,01%
10	Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Monica MONDARDINI, pour une durée de trois ans	89,48%	10,51%	0,01%
11	Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Renée TALAMONA, pour une durée de trois ans.	91,46%	8,53%	0,01%

Résultats du vote des résolutions (suite)

12	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Louis TERCINIER, pour une durée de trois ans	88,63%	11,63%	0,01%
13	Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Pascale BERGER, pour une durée de trois ans.	92,26%	7,73%	0,01%
14	Renouvellement du mandat d'administrateur de la SAS RUE LA BOETIE, pour une durée de trois ans	88,99%	11,00%	0,01%
15	Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société ERNST & YOUNG ET AUTRES, pour une durée de six exercices	96,49%	3,51%	0,01%
16	Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la Société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, pour une durée de six exercices.	98,36%	1,64%	0,01%
17	Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la Société PICARLE ET ASSOCIES, pour une durée de six exercices.	98,82%	1,17%	0,01%
18	Nomination de M. Jean-Baptiste DESCHRYVER, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices.	98,76%	1,23%	0,01%
19	Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à M. Dominique LEFEBVRE, Président du Conseil d'administration.	99,99%	0,10%	0,01%
20	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à M. Philippe BRASSAC, Directeur général.	96,21%	3,78%	0,01%
21	Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels, composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à M. Xavier MUSCA, Directeur général délégué.	96,21%	3,78%	0,01%
22	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice 2018 au Président du Conseil d'administration.	99,88%	0,11%	0,01%

Résultats du vote des résolutions (suite)

23	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice 2018 au Directeur général.	92,61%	7,38%	0,01%
24	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables, au titre de l'exercice 2018 au Directeur général délégué.	94,44%	5,55%	0,01%
25	Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations versées durant l'exercice écoulé aux dirigeants effectifs et aux catégories de personnels identifiés.	97,83%	2,16%	0,01%
26	Approbation du plafonnement de la partie variable de la rémunération totale des dirigeants effectifs et des catégories de personnels identifiés.	97,82%	2,17%	0,01%
27	Autorisation au Conseil d'administration d'acheter ou de faire acheter les actions ordinaires de la société	99,80%	0,19%	0,01%
28	Modification du paragraphe 3 de l'article 31 des statuts afin de prévoir les conditions auxquelles la majoration du dividende pourrait être supprimée.	94,96%	3,76%	1,28%
29	Suppression du paragraphe 3 de l'article 31 des statuts afin de supprimer la majoration du dividende – augmentation de capital et modification corrélative des statuts.	80,90%	19,09%	0,01%
30	Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	98,60%	1,39%	0,01%
31	Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, hors offre au public.	98,03%	1,96%	0,01%

Résultats du vote des résolutions (suite)

32	Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public.	98,42%	1,57%	0,01%
33	Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ordinaires, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	97,22%	2,77%	0,01%
34	Possibilité d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société, hors offre publique d'échange	98,76%	1,23%	0,01%
35	Autorisation au Conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission d'actions ordinaires émises dans le cadre du remboursement d'instruments de capital contingent, dans la limite annuelle de 10 % du capital	97,92%	2,07%	0,01%
36	Limitation globale du montant nominal des augmentations de capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.	98,28%	1,71%	0,01%
37	Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou toutes autres sommes.	99,97%	0,02%	0,01%
38	Autorisation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés du Groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.	99,31%	0,02%	0,01%
39	Autorisation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés du Groupe à l'étranger.	99,34%	0,65%	0,01%
40	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions ordinaires acquises par la Société.	99,85%	0,14%	0,01%
41	Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités	99,9%	0,01%	0,01%

12